

# OFFRE DE STAGE au sein du Parc naturel régional du Verdon



## Création d'un outil de porter à connaissance de la nouvelle charte du Parc du Verdon

4 à 6 mois à partir de mai 2024

### Contexte :

Livre ouvert sur la géologie, la faune, la flore et l'histoire de l'occupation humaine, le territoire du Verdon offre une grande variété de paysages et de milieux naturels. En matière d'occupation de l'espace, le territoire est marqué par son hétérogénéité : des espaces soumis à une pression foncière relativement forte vers l'Ouest, autour de la vallée de la Durance et vers le Sud avec l'agglomération Dracénoise, des territoires de montagne au Nord et à l'Est avec les Préalpes autour de Castellane et les communes de l'Artuby, une pression touristique forte le long du Verdon et des lacs qui le ponctuent et une pression de développement des énergies renouvelables.

Créé en 1997, le Parc naturel régional du Verdon regroupe 46 communes, à cheval sur les départements du Var et des Alpes de Haute Provence. La charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Entrée en révision en 2019, la nouvelle Charte du Parc du Verdon entrera en vigueur fin 2024 pour une période de 15 ans soit jusqu'en 2039.

Parmi les 5 missions qui lui sont assignées par le code de l'environnement, un Parc naturel régional a notamment pour objet de :

- Protéger les paysages et les patrimoines naturels et culturels, notamment par une gestion adaptée.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Porter un modèle de développement durable

Partie intégrante des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire, le Parc naturel régional du Verdon **contribue à définir et orienter les projets de développement et d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement**, en raison notamment de l'obligation de **compatibilité** de ces documents avec les Chartes de Parcs naturels régionaux (article L.333-1 du code de l'environnement, articles L.131-1 et L.131-7 du code de l'urbanisme).

Le Parc travaille de ce fait avec les structures adhérentes, à savoir les communes et les intercommunalités, lors de l'élaboration et de la révision de leurs documents de planification et d'urbanisme (plan locaux d'urbanisme – PLU ou PLUi, cartes communales, schémas de cohérence territoriale – SCOT, voire documents régionaux). En effet, il s'agit d'une occasion de mettre en œuvre la Charte et de s'assurer de la cohérence des projets et des ambitions de développement des communes et intercommunalités avec ses objectifs. Le Parc joue ainsi un rôle d'information, de conseil et d'appui lors de la mise en place de ces stratégies d'aménagement.

Plus d'informations et accès aux documents déjà produits sur [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr).

### Mission :

Lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme, le Parc intervient auprès des collectivités en apportant son expertise par le biais d'une approche pluridisciplinaire et transversale (biodiversité, paysages, agriculture, patrimoine bâti, énergie, mobilité, etc.).

Ainsi il transmet dans un premier temps un porter à connaissance complet et/ou toutes données utiles à l'élaboration ou à la révision du projet, puis il participe aux réunions de personnes publiques associées (PPA), et en fin de processus, émet un avis sur les projets arrêtés de PLU ou PLUi, de cartes communales ou de SCOT.

Dans ce cadre, le Parc a établi un premier porter-à-connaissance afin de faire connaître les enjeux du territoire et faire valoir les orientations et les mesures de la Charte sur la période 2008-2023, en lien avec ces enjeux. Suite à la révision de la Charte, le Parc lance une mise à jour de son porter-à-connaissance visant à intégrer la nouvelle Charte qui s'appliquera sur la période 2024-2039.

L'objectif est de mettre en place un outil complet, interactif et facilement appropriable qui permettra

de diffuser la connaissance aux porteurs de projets ou aux aménageurs en amont des documents et des projets. Le Parc réalisera cet outil avec l'appui de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA).

Le Parc souhaite également développer un outil complémentaire au porter-à-connaissance constitué de fiches thématiques sur les différents sujets d'intervention qu'il développe. Ce document qui prendra certainement la forme d'un guide, a pour but de définir des prescriptions et préconisations permettant d'intégrer le plus précisément et le plus en amont possible, les orientations et mesures de la nouvelle Charte dans les différentes pièces des documents d'urbanisme :

- Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et règlement écrit et règlement graphique des PLU et PLUi.
- Projet d'aménagement stratégique (PAS) et document d'orientations et d'objectifs (DOO) des SCOT.

Un appui par un juriste spécialisé en urbanisme pourra être envisagé pour une relecture des fiches dans leur phase de finalisation.

Le stage porte sur l'élaboration des fiches thématiques mais amènera certainement le stagiaire à participer à l'élaboration du porter-à-connaissance. Des moments d'échange seront à prévoir avec l'équipe projet du Parc qui intervient dans l'accompagnement des collectivités lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix qui accompagne le Parc du Verdon ainsi qu'avec tout autre partenaire susceptible de contribuer à la réflexion.

## Compétences, connaissances requises et aptitudes :

\* **Formation** : Formation de niveau M2 en aménagement du territoire, urbanisme, géographie, développement local...

\* **Savoir-faire** :

- Connaissances des politiques et des outils d'aménagement du territoire (SCOT, PLU...) et de gestion et préservation de l'espace et des milieux naturels.
- Connaissances en urbanisme.
- Connaissance de l'environnement institutionnel des collectivités, des procédures administratives.
- Notions dans le fonctionnement d'un parc naturel régional.
- Maîtrise des outils informatiques et cartographiques (bureautique, outils numériques, SIG) ; le stagiaire devra se familiariser avec l'outil cartographique des Parcs naturels régionaux de PACA : <http://geo.pnrpaca.org/>.
- Capacité de création et d'expression graphique (dessin, mise en page...).
- Conduite de véhicule : permis B indispensable pour la conduite des véhicules de service.

\* **Savoir-être** :

- Dynamisme, autonomie, capacité d'organisation.
- Esprit d'analyse, de synthèse et de rédaction.
- Créativité graphique et de mise en page de document.
- Capacités d'écoute et d'animation.
- Compétences didactiques et de pédagogie.
- Capacité à travailler en partenariat et en équipe.

Permis VL + Véhicule personnel indispensables compte tenu du caractère rural du territoire

## Conditions de travail :

- **Lieu administratif du stage** : Maison du Parc, Domaine de Valx (Moustiers-Sainte-Marie) – En cas de nouvelle crise sanitaire, une partie du stage pourra si besoin se dérouler à distance et nécessitera une bonne connexion Internet.
- **Indemnité de stage** : OUI
- **Véhicule de terrain** : OUI (sous réserve de la disponibilité des véhicules de service ; sans quoi le véhicule personnel devra être utilisé et pourra faire l'objet d'indemnités kilométriques dans la limite du budget disponible) .
- **Facilités informatiques** : OUI (poste attribué., accès partagé à une station SIG ArcGis 10.1)

## Dépôt des candidatures

**Maitre de stage** : Carole Breton, chargée de mission paysages et urbanisme et responsable du pôle paysages, aménagement, énergie.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV + copie des diplômes) par mail à l'adresse [cbreton@parcduverdon.fr](mailto:cbreton@parcduverdon.fr) ou par courrier ou **avant le 15 avril 2024** à :

*Monsieur le Président du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,  
A l'attention de Carole BRETON, Domaine de Valx, 04 360 MOUSTIERS SAINTE MARIE*